

Introduction

Bruno Hervé



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/lrf/183>

DOI : 10.4000/lrf.183

ISSN : 2105-2557

Éditeur

IHMC - Institut d'histoire moderne et contemporaine (UMR 8066)

Référence électronique

Bruno Hervé, « Introduction », *La Révolution française* [En ligne], Les massacres aux temps des Révolutions, mis en ligne le 08 janvier 2011, consulté le 27 août 2022. URL : <http://journals.openedition.org/lrf/183> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lrf.183>

Ce document a été généré automatiquement le 27 août 2022.

Tous droits réservés

Introduction

Bruno Hervé

- 1 Consacrer le numéro Trois de *La Révolution française* aux massacres au temps des révolutions peut surprendre et prêter à confusion, tant la cause paraît entendue aux yeux d'un grand public point toujours connaisseur et de certains historiens, qui associent étroitement Révolution et meurtres de masse, bien souvent pour des raisons point toujours objectives, qu'il s'agisse des massacres des prisons parisiennes en septembre 1792, des fusillades de Lyon ou des noyades de Nantes en l'an II¹. Des interprétations téléologiques et des à priori se sont progressivement imposés, qui attribuent le crescendo de violence ayant marqué l'événement révolutionnaire, soit à la violence anomique de la foule, soit au déchaînement terroriste de l'Utopie. L'imputation au phénomène révolutionnaire des faits de violences extrêmes a atteint un sommet au moment du Bicentenaire, lorsque l'invocation d'un « génocide vendéen » devait prouver contre toute évidence rigoureuse combien la Révolution française avait été la matrice des totalitarismes génocidaires du XX^e siècle².
- 2 En réalité, la connaissance historique des violences extrêmes de la période révolutionnaire demeure entravée par ces représentations et ces grilles d'analyses, souvent répétées, mais peu discutées. Alors que les massacres sont désormais reconnus en tant qu'« objet d'histoire³ », leur récit reste encore trop souvent tributaire de mémoires antagonistes, dans lesquelles se font face des bourreaux et des victimes, et par lesquelles chaque camp oppose ses martyrs aux criminels d'en face.
- 3 Appréhender les massacres au temps des révolutions nécessite donc de dépasser la compétition des légendes noires. Il revient tout d'abord à David El Kenz d'ouvrir ce numéro et de mettre en place une hauteur de vue nécessaire pour aborder de façon nouvelle cette question en lui offrant un cadre chronologique plus ample dans la période moderne, puis de laisser la parole à Martine Acerra qui rappelle combien le XVIII^e siècle et la Guerre de Sept Ans furent à leur tour « déréglés » par une escalade de violences, bien avant la Révolution. Jean-Clément Martin invite ensuite ainsi à bien distinguer les méthodes propres à la mémoire, faites de récitation, et celles de l'histoire, qui acceptent des pratiques comparatives et recherchent des mécanismes et des modèles, tout en tenant compte des inévitables entrelacs entre ces deux démarches

pourtant si différentes⁴. Par conséquent, si un retour aux archives est nécessaire, afin d'établir les faits et d'en restituer toute leur complexité, il est également indispensable de faire un effort de conceptualisation, ne serait-ce que pour nommer et caractériser les faits. Surtout, les faits de violence extrêmes ne peuvent être amalgamés les uns aux autres. Motivations, acteurs, contextes sont assez divers pour nécessiter un effort de classification, et pour tenter l'analyse de mécanismes et d'usages souvent complexes.

- 4 C'est afin d'y contribuer que l'Institut d'Histoire de la Révolution Française a organisé une journée d'étude sur les violences extrêmes dans l'espace atlantique de 1750 à 1840, le vendredi 12 mars 2010, dont nous publions les travaux dans ce numéro.
- 5 Etudier les massacres au temps des révolutions exige au préalable d'examiner les problèmes que pose la définition même de ce qu'est un « massacre ». Selon le professeur Jacques Sémelin⁵, le massacre est un « crime de masse », une destruction brutale et délibérée d'un grand nombre de non-combattants, souvent accompagnée d'atrocités en apparence « inutiles »⁶. Toutefois, David El Kenz s'interroge sur la pertinence d'en exclure les tueries provoquées par le « délire du champ de bataille », c'est-à-dire les violences extrêmes commises par les soldats les uns contre les autres, dont les auteurs sont passibles du crime de guerre, en particulier lorsqu'elles se produisent à l'encontre de prisonniers désarmés⁷.
- 6 Jacques Sémelin opère également plusieurs distinctions qu'il est utile de rappeler ici. Il oppose le massacre de proximité perpétré dans un corps à corps entre auteurs et victimes aux massacres à distance perpétrés par le biais d'armes à feu ou l'envoi de projectiles explosifs. La prise en compte des acteurs permet également d'opposer le massacre bilatéral propre aux guerres civiles au massacre unilatéral perpétré par un Etat contre son peuple. Enfin, Jacques Sémelin veille à distinguer le « massacre de masse » du massacre réduit et surtout du génocide proprement dit qui vise à l'éradication totale d'une collectivité définie par son persécuteur⁸. A ces oppositions, l'historien David El Kentz ajoute la distinction entre les massacres exhibés et les massacres occultés⁹.
- 7 Face à des phénomènes historiques aussi divers et complexes, il est nécessaire de sortir de la seule séquence révolutionnaire française, en la réintégrant dans le cycle des guerres et des révolutions des espaces atlantiques et méditerranéens qui s'échelonnent de 1750 à 1840. Ce choix permet de multiplier les exemples et d'esquisser des comparaisons, au sein d'un espace et d'une période aux prises avec une mutation paradoxale, qui juxtapose des faits de violence extrême et des faits de construction de la citoyenneté, dans un contexte marqué à la fois par l'entrelacs des guerres civiles et des rivalités géostratégiques et par l'éclosion de nouvelles rationalités techniques, productives et juridiques.
- 8 Le choix d'une démarche comparatiste, reposant sur la multiplication des exemples locaux ou régionaux, doit permettre de sortir des lectures téléologiques en rendant à ces phénomènes toute leur complexité. Il s'agit de déterminer en particulier si les années 1750-1840 se distinguent des périodes précédentes par le passage à des massacres à distance, génocidaires et occultés, caractéristiques propres aux violences extrêmes de l'époque contemporaine¹⁰. L'article du Général Bach constitue un pont qui force à la réflexion en introduisant une nouvelle dimension, celle de la violence outrancière des conquêtes coloniales.

- 9 Plusieurs pistes sont ainsi esquissées par les différents articles de cette enquête, qui ne peut être qu'une étape dans le cours d'une réflexion de longue haleine.
- 10 La première consiste à privilégier l'étude des pratiques des violences extrêmes, par l'analyse des mécanismes des résistances et des répressions, entre violences d'en haut et violences d'en bas, soit en l'associant à un cycle de guerre civile¹¹, soit en mettant en exergue le déchaînement des peurs et des vengeances¹².
- 11 La seconde vise à examiner les relations entre construction du Droit et déchaînement de la violence étatique, dans la mesure où nombre de tueries sont liées à des procédures légales, au sens où l'Etat les valide, surtout lorsque ces tueries se produisent au moment de l'institution du contrat social. Les massacres peuvent ainsi être légitimés par le recours au droit d'exception¹³, ou s'inscrire dans une histoire longue de la répression étatique¹⁴.
- 12 Enfin, la troisième entend examiner comment les mutations des stratégies et des techniques militaires ont pu démultiplier la violence institutionnelle et contribuer à l'ensauvagement des combattants, soit en faisant la démonstration d'une émergence du modèle de la guerre totale¹⁵, soit en mettant en exergue la létalité croissante des techniques militaires¹⁶.

NOTES

1. Sur le dégoût suscité par l'évocation des violences commises pendant la Révolution française, voir les remarques de Sophie Wahnich, *La liberté ou la mort, essai sur la Terreur et le terrorisme*, Paris, La fabrique, 2003, p. 9-15.
2. Jean-Clément MARTIN, *La Vendée et la Révolution*, Paris, Perrin, 2007. Voir le chapitre « A propos du « génocide vendéen », pp. 61-85.
3. Selon le titre de l'ouvrage de David, El KENZ, *Le massacre, objet d'histoire*, Paris, Gallimard, 2005.
4. Jean-Clément Martin, *La Vendée et la Révolution*, Paris, Perrin, 2007. Voir le chapitre « Histoire, mémoire, oubli », pp. 200-232.
5. Voir en particulier Jacques SEMELIN, *Purifier et détruire, Usages politiques des massacres et des génocides*, Paris, Seuil, 2005.
6. Jacques SEMELIN, « Du crime de masse », dans Thomas Ferenczi (dir.), *Faut-il s'accomoder de la violence ?*, Paris, Complexe, 2000, p. 375-391.
7. David, El KENZ, *op. cit.*, note de bas de page n° 9, p. 9.
8. Jacques SEMELIN, « Du massacre au processus génocidaire », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 174, décembre 2002, 483-491.
9. David, El KENZ, *op. cit.*, p. 9.
10. *Ibid.*
11. Jean-Clément MARTIN, *Violence et Révolution*, Paris, Seuil, 2006.
12. Arno MAYER, *Les Furies 1789-1917. Violences vengeance, terreur*, Paris, fayard, 2002.
13. Sur les débats autour de la notion d'état d'exception, voir Carl SCHMITT, *La Dictature*, Paris, Le Seuil, 2000 et *Théologie politique*, Paris, Gallimard, 1988; Giorgio AGAMBEN, *L'Etat d'exception, Homo Sacer, II, 1*, Paris, Seuil, 2003 ; François SAINT-BONNET, *Etat d'exception*, 2001 ; *L'exception dans tous ces états*, Marseille, Parenthèses, 2007.

14. Howard G. BROWN, "Domestic State Violence: Repression from the Croquants to the Commune", *The historical journal*, 42, pp. 597-622. URL: <http://www.history.ac.uk/resources/e-seminars/brown-paper>. Lu le 23 septembre 2008.
15. Jean-Yves GUIOMAR, *L'invention de la guerre totale XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Editions du Félin, 2004 ; David BELL, *The first total war. Napoleon's Europe and the Birth of Modern Warfare*, Londres, Bloomsbury, 2007.
16. Hervé DREVILLON, *Batailles. Scènes de guerre de la Table Ronde aux Tranchées*, Paris, Seuil, 2007.